

## Déclaration liminaire au Comité de suivi du 15 novembre 2019

Monsieur le directeur général préfigurateur, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous sommes convoqués pour le dernier comité de suivi et malgré les bonnes pratiques que vous aviez acceptées de mettre en œuvre, nous n'avons reçu les documents préparatoires que 24h avant la réunion.

Comme nous vous l'avons déjà exprimé, ceci n'est pas respectueux des représentants de personnels élus que nous sommes et par conséquent irrespectueux pour l'ensemble des agents de l'établissement.

Nous avons beau vous rappeler que ne sommes pas qu'une chambre d'enregistrement, le dialogue social n'est visiblement pas à l'ordre du jour de notre futur établissement !

Et pour continuer sur le chapitre du respect des agents, que dire de l'ajout du logo OFB dans nos messageries à notre insu, sans aucune information en amont de sa mise en œuvre. Le plus fort, c'est que nous ne le voyons même pas apparaître dans nos signatures. Et cerise sur le gâteau, il a été ajouté comme une pièce jointe ! Ce qui a causé le bug de nos messageries qui ne récupèrent pas toujours les PJ.

Il est donc impératif qu'une charte informatique soit discutée en CT pour que nos messageries soient respectées et que nous ne devenions pas paranos d'être épiés par la DSI !

Quant au prépositionnement : nombre de nos collègues s'interrogent toujours sur leurs missions futures. Tous les organigrammes ne sont pas nominatifs, et certains collègues y sont représentés par des croix ! Leurs missions évolueront certes, mais vous vous êtes engagé à ne pas toucher à leur résidence administrative avant 2021. Est-ce toujours le cas ?

Vous nous avez assuré, Monsieur le directeur général de la préfiguration, qu'aucun service ne serait supprimé ou déménagé sur un autre site dans un premier temps, sauf impératif de non-conformité des locaux. Mais il semble que ce 1<sup>er</sup> temps soit déjà engagé pour certains directeurs qui ne voient que leur propre intérêt, au détriment des agents. Nous tenons des exemples à votre disposition si vous le souhaitez.

Vous nous avez également assuré que la prise de service au bureau n'était pas à l'ordre du jour. Or, lors de vos différents déplacements vous-même et certains de vos collaborateurs

affirment pourtant que c'est le principe directeur auquel il pourra éventuellement être dérogé. Qu'en est-il réellement ?

Nous avons réussi à obtenir des avancées sociales pour les ATE. C'est sûrement mieux que rien, mais cela ne peut pas nous satisfaire avec un concours spécial sur 5 ans, pour requalifier tous ces agents dans le corps des techniciens de l'environnement. Concours dont aucune modalité n'a d'ailleurs été discutée avec les organisations syndicales.

Et la requalification des techniciens de l'environnement : rien, si ce n'est une énième prime validée uniquement pour les chefs de service départementaux avec un éventuel passage dans le corps des IAE dans 20 ans si tout va bien, mais avec mobilité obligatoire. Quelle promotion !

En ce qui concerne les modifications du quasi-statut, nous n'entendons plus parler de rien ! Nous attendons donc des avancées significatives sur ce point mis à l'ordre du jour.

Quant à l'annonce de la ministre sur le maintien du plafond d'emploi pour l'année 2020, permettez-nous de nous interroger sur la magie des chiffres et leur manipulation.

Nous n'obtenons plus les 3 postes qui devaient être prélevés dans les parcs nationaux, heureusement pour eux car ils sont déjà exsangues, mais voilà que c'est notre service facturier qui va se retrouver en sous effectifs.

Peut-être conservons-nous les 5 postes transférés au Parc national de forêts pour sa mise en œuvre ? Si c'est le cas, il nous manque quand même un poste au final. Et c'est sans parler des réductions déjà annoncées pour 2021 et 2022. Nous attendons une prise de position de votre part.

Enfin, nous examinons aujourd'hui un règlement transitoire sur le temps de travail et nous constatons que pour la création de l'OFB de nombreux acquis disparaissent. Moins de récupération pour l'option 4 jours qui ne sera plus accessible à l'avenir ; augmentation du temps de travail journalier ! Contestation de la compensation des temps de déplacements depuis leur domicile pour les agents effectuant une mission de police ! Et bien d'autres mesures dont nous allons vous faire part.

La régression des acquis sociaux sans vous soucier du bien être des agents semble être votre volonté.

Nous aimerions donc avoir vos réponses ces points.

Merci de votre attention.